



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'Université des Antilles)	Procuration à Mme CASSIN
Suzy DUFLO (Pr)	Procuration à M. VLASTELIC
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Procuration à M. COLONNETTE
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Etudiants	
Allan COLONNETTE	Présent
James LARROUY	Présent (11h20 – point B.1)
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Procuration à M. HARAL
Gladys DEBS	Procuration à Mme ODACRE
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Absent
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Absent
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent
Invités de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'Université des Antilles)	Présente
Elise MIGNOT Gestionnaire du Pôle administrative du PUR Guadeloupe	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 11h00.

Après vérification que le quorum soit bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Membres
Présents	8
Procurations	5
Absents	2
Total	15

Monsieur Larrouy est arrivé à 11h20, il a donc voté à partir du point B.1.

L'ordre du jour est établi comme suit :

- A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 09/12/2022
- B. Affaires financières
 - Budget initial 2023
 - Tarifs de location des salles et amphithéâtres du pôle Guadeloupe
- C. Affaires institutionnelles
 - Conventions
- D. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que deux questions diverses ont été envoyées préalablement par madame Romana.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 09 décembre 2022

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du précédent conseil de pôle du 09 décembre 2022.

Madame Romana annonce s'abstenir du fait de son absence au conseil de pôle du 09 décembre 2022.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Le relevé de décisions du conseil de pôle du 09 décembre 2022 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires financières

Budget initial

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente la ventilation du budget initial par composante pour l'année 2023.

Monsieur Audebert s'interroge sur le fait que le budget soit constitué de six montants pour six composantes. Il se demande quel est le budget du pôle, les clés de répartition et les postes de dépenses.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que lors du conseil d'administration du 06 décembre 2022, le budget alloué au pôle Guadeloupe a été voté, il est d'un montant de 2 204 800€. La répartition entre les composantes se fait suivant l'effectif des étudiants, les surfaces, la vétusté des locaux, la catégorie des étudiants et l'éloignement géographique des composantes.

Monsieur Audebert précise qu'un budget est constitué de recettes et de dépenses. Il note une différence sur le montant alloué aux composantes par rapport à celui de 2022. Il constate que le pôle garde les $\frac{3}{4}$ de son budget pour le fonctionnement. Il demande quelles sont les orientations.

Madame D'Arbaud rappelle qu'il s'agit de la ventilation au niveau des composantes pour leur fonctionnement. Le pôle Guadeloupe prend en charge les réparations, les dépenses relatives aux marchés publics et les fluides. Elle indique que dans le nouveau marché de nettoyage, les consommables ne sont plus une dépense pour les composantes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe redit que tout le fonctionnement est pris en charge par le pôle, des marchés de maintenance et d'entretien aux réparations.

Madame D'Arbaud ajoute que cette année le pôle prend en charge l'intégralité de la téléphonie.

Monsieur Audebert maintient que le delta reste considérable d'une année à l'autre malgré ces modifications d'attribution des charges.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe rappelle que le budget du pôle ne suffit pas pour couvrir tous les frais de fonctionnement, il faudra réduire les dépenses. Elle indique que les composantes ont reçu leur budget à 100% en 2022 du fait de l'aide apportée lors du budget rectificatif. Ainsi, les composantes pourront compléter leur budget lors du budget rectificatif.

Monsieur Audebert demande s'il est possible de connaître ces clés de répartition.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le vote du conseil de pôle porte sur la ventilation du budget pour les composantes. Elle énumère les montants des dotations allouées au pôle (CVEC, SCSP etc.).

Monsieur Audebert indique que les clés de répartition manquent pour éclairer le vote des membres.

Madame Romana propose l'idée d'une note informative contenant les clés de répartition ou tout élément pouvant éclairer sur les montants. Elle demande le taux d'ouverture du budget que représente le tableau.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'il s'agit du budget total et il y aura un budget rectificatif ultérieurement car certaines composantes n'ont pas reçu tous leurs droits universitaires.

Madame Cassin demande d'ici combien de temps les composantes pourront disposer de leur budget.

Madame D'Arbaud explique que la direction du pôle a attendu le vote du conseil de pôle pour faire la ventilation. Elle précise qu'une aide a été apportée au cas par cas après discussion avec les RAF et les doyens des composantes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la ventilation du budget initial 2023 pour les composantes.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	2
Avis : FAVORABLE	Pour	11

La ventilation du budget initial 2023 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

Tarifs de location des salles et des amphithéâtres

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau des tarifs de location des salles et amphithéâtres. Elle explique qu'il y a eu une modification sur le tableau depuis l'envoi du document aux membres du conseil. Il s'agit des tarifs des salles de l'IUT qui ont été modifiés du fait de l'équipement spécifique de ces salles.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur cette tarification des locations des salles et amphithéâtres.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	13
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Les tarifs de location ont été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires institutionnelles

Conventions

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les conventions du tableau.

Monsieur Audebert demande si la fois prochaine, l'envoi de ces documents ne pourrait pas se faire en deux temps, avec un premier envoi deux semaines afin d'en faciliter la lecture. Il s'interroge sur les montants de frais de gestion et l'absence de détails. Il serait désireux de voir des bilans financiers avec les dépenses et les recettes. Il souligne qu'il n'y a pas d'harmonisation des frais de gestion entre les conventions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que le bilan financier est transmis à l'organisme qui subventionne.

Madame Romana émet le souhait d'avoir des informations lors du renouvellement d'une convention comme celle avec le GRETA.

Monsieur Audebert interpelle sur les faibles recettes pour l'UA par rapport à ces conventions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que certains frais de gestion sont pris en charge par l'organisme extérieur et que la répartition lui semble équilibrée. Elle indique que le taux d'insertion des étudiants inscrits à cette formation avec le GRETA est plutôt positif.

Monsieur Audebert demande si les frais d'inscription sont bien de 170€ et non de 199€ dans la convention avec le GRETA Martinique.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que le montant des frais de scolarité est bien de 170€.

Monsieur Audebert s'interroge sur les conventions de la mission vie des campus, le budget de ces ateliers, leur cadre budgétaire et s'ils ont déjà débuté.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que la direction du pôle est attachée à cet objectif du respect des procédures et précise que dans le cas d'une régularisation

de convention, les membres en sont avertis. Elle précise que ces ateliers n'ont pas encore commencés.

Monsieur Larrouy explique que le pôle avait une convention avec le CROUS pour la mise à disposition d'une salle pour ces ateliers, cela permettait une meilleure communication sur les ateliers.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que cette convention se poursuit et certains ateliers s'y déroulent.

Madame Romana demande où en est la convention Paul Chonchon.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que lors du conseil de pôle du 09 décembre 2022, la convention avec les dates modifiées a été présentée et votée par les membres.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	13
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	0
		13

Le tableau des conventions a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

D. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe énonce la question envoyée par Madame Romana. Elle indique que ce sont les mêmes questions que celles posées au précédent conseil de pôle. Elle précise que des réponses avaient été apportées lors de ce conseil.

Madame Romana explique les difficultés rencontrées par les départements au mois de janvier sans crédits pour le fonctionnement.

Madame D'Arbaud souligne que la ventilation du budget aux composantes se fera après le conseil de pôle. Elle a pris en compte les demandes d'aides ponctuelles des RAF des composantes et le nécessaire a été fait.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 11h45.